



**Association Française de PROMotion du SELKirk (AFPROSELK)**

12, rue Blanche  
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

+33 (0)1 48 79 31 65

+33 (0)6 74 92 20 99

<http://afproselk.e-monsite.com/>

<https://www.facebook.com/groups/AFPROSELK/>

[secretariat-afproselk@orange.fr](mailto:secretariat-afproselk@orange.fr)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 2 JUIN 2017**  
**(PROCES-VERBAL)**

*Dans le cadre du rattrapage des comptes rendus 2016-2017 effectué par Florence PRUVOST-DEWEVRE, secrétaire élue le 21/06/2017, à partir des verbatims des conversations privées de groupe correspondantes.*

**Ordre du jour :**

1. Acceptation des nouveaux adhérents,
2. Amélioration du fonctionnement du Bureau,
3. Finalisation de l'assemblée générale : participation des adhérents à la vie du club : mise en place de Commissions de travail (ateliers).

*Le conseil d'administration débute à 21h30. Deux postes sont non pourvus pour deux ans qui seront réouverts à l'assemblée générale ordinaire.*

**Présentes :**

- Katia ASPAR,
- Françoise BOVAIS-LIEGEOIS,
- Anaïs BRION,
- Fabienne MATHIS,

### **1) Acceptation des nouveaux adhérents :**

Nos Statuts approuvés par l'assemblée générale extraordinaire prévoient que (article 5) :  
« AFPROSELK est ouverte à tous les éleveurs de Selkirk, sans aucune discrimination, s'ils sont en règle avec les réglementations en vigueur et à tous les particuliers possesseurs ou amateurs de Selkirk(s) et s'ils s'engagent à mettre en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans le but décrit à l'article 2 (obligations des clubs de races) ».

Madame Audrey MILLOT, ancienne éleveuse de Selkirk rex et adhérente du premier club de race (SELKLUB) demande à rejoindre le club de race (collège non éleveurs) en date du 31/05/2017. Son paiement a été effectué par virement. Il s'agit d'une adhésion parrainée par Katia ASPAR et Françoise BOVAIS-LIEGEOIS.

**Cette demande est validée à l'unanimité du Conseil d'administration.** Conformément à nos Statuts, Madame Audrey MILLOT sera invitée à l'assemblée générale sans droit de vote ni possibilité de se présenter au Conseil d'administration (pas d'ancienneté suffisante).

### **2) Amélioration du fonctionnement du Bureau :**

Sachant que tout courrier arrive en principe au siège du Club ou sur sa messagerie, il est proposé (après discussion et amendements apportés par Anaïs BRION et Fabienne MATHIS), un mode relationnel permettant à chacun de remplir pleinement ses responsabilités.

Cette question sera réexaminée par le Bureau qui sera installé après l'Assemblée générale ordinaire et n'a pas, statutairement, à faire débat en Conseil d'administration.

Le mot de passe commun d'accès à la messagerie du club (secretariat-afproselk@orange.fr), identique au mot de passe d'administration du site officiel du club (e-monsite.com) qui avait été communiqué aux membres du Bureau à leur entrée en fonction (mél et sms du 15/04/2016), ainsi que les droits de modération qui leur avaient été accordés sur les groupe facebook public (AFPROSELK) et privé (SELKIRK et Vous) ont été révoqués le 24/04/2017, compte tenu du fait que des courriers qui appelaient réponse du Club n'avaient pas été reçus par la Présidente<sup>1</sup> et que les membres du Bureau n'avaient pas usé de leur privilège de modération des propos tenus sur les pages facebook du club<sup>2</sup>.

### **3) Finalisation de l'assemblée générale ordinaire du 21/06/2017 : participation des adhérents à la vie du club – mise en place de Commissions de travail :**

Par courriel du 19/05/2017 (avec demande d'accusé de lecture) réadressé à Anaïs BRION et Fabienne MATHIS le 29/05/2017, des propositions de constitution de Commissions (ateliers) de travail (animés par paire ou non par les membres du conseil d'administration) ont été formulées par la Présidente pour permettre une meilleure participation des adhérents à la vie du club, comme par exemple :

- Veille juridique et professionnelle,
- Expositions / Manifestations,
- Communication / Site,
- ...

---

<sup>1</sup> Notamment : l'invitation à l'émission télé « Miss Vêto » : sur « la 5 » du 15/03/2017

<sup>2</sup> Dont : la nuit du 19 au 20/04/2017

Et que les travaux soient examinés mensuellement par le conseil d'administration en vue de leur publication sur le site officiel du club et les pages Facebook publique et privée. Un appel à compléments et contre-propositions a été effectué en même temps.

**Le principe de la mise en place des Commissions animées par un (ou deux) membre(s) du conseil d'administration rapporteur(s) est adopté à l'unanimité des présentes.**

**Le principe d'une remontée mensuelle au Conseil d'administration pour « publication » sur le site et les pages Facebook publique et privée est adopté à l'unanimité.**

La discussion s'engage ensuite sur les thèmes à proposer aux adhérents.

a) **Communication / Site** :

Mandat avait été donné par le Bureau (Conseil d'administration) du 06/05/2016 à Fabienne et Anaïs « très au fait techniquement de e-monsite.com » pour réorganiser le site officiel du Club avec des espaces « tout public » et des espaces réservés aux seuls adhérents (comme la rubrique « autour de l'élevage). Anaïs a d'ailleurs rédigé des fiches techniques qui ont été approuvées et devront être publiées sur le site du Club.

**Sachant que le Conseil d'administration examinera mensuellement les remontées des Commissions aux fins de communication, et que la Présidente a mandat statutaire de représentation et de communication pour le Club de race, cette commission n'a plus lieu d'être.**

b) **Veille juridique et professionnelle** :

Fabienne et Anaïs proposent que le club soit affilié au SNPCC pour bénéficier d'informations juridiques « fiables ».

Etant rappelé que le Club de race a vocation à défendre la race « Selkirk » et n'est pas chargé de défendre les intérêts des seuls éleveurs (le SNPCC est un syndicat « des professionnels du Chien et du Chat »), le double risque de cette affiliation est de conduire les éleveurs à ne pas s'affilier à titre personnel et, pour le club, à ne pas conseiller « en toute neutralité » les amateurs de Selkirk.

De plus, l'affiliation au LOOF nous donne accès, en cas de besoin, à la documentation professionnelle et à l'actualité professionnelle de l'élevage et rien n'empêche le club de solliciter officiellement l'avis du LOOF.

Par ailleurs, des adhérents du club sont affiliés au SNPCC et ont une véritable capacité d'animer ou de faire partager leurs connaissances aux autres membres d'AFPROSELK, disposent parfois, du fait de leur activité professionnelle ou de leur environnement, des compétences juridiques ou de veille professionnelle en la matière et/ou sont appuyés en privé par des conseils (avocats) très efficaces.

Cette **proposition** d'adhésion au SNCP est donc **repoussée à la majorité** (voix prépondérante de la Présidente).

**La création de la Commission est adoptée à l'unanimité du conseil d'administration.**

c) **Expositions / Manifestations** :

La finalité de ce groupe serait de publier le calendrier des expositions et d'inciter les adhérents à s'y rendre et de publier régulièrement les résultats des adhérents, de faire des reportages photos. Y seraient également indiqués les dates et lieux des séances de conformité hors expositions, les spéciales d'élevage (SQR) ou de race, ainsi que les actions individuelles de présentation et de promotion de la race de la part des éleveurs adhérents, etc...

Sur proposition de Katia ASPAR, **le conseil d'administration décide à l'unanimité d'ajouter à la commission les conseils en matière de soins et de présentation.**

d) **Convergence des Standards et évolution de la race** :

Cette commission est proposée par Katia, suite aux résultats de la Spéciale d'élevage de Paris (samedi 14 janvier 2017). En effet, des interrogations sont nées au sein du club sur l'évolution de la race puisque, à qualité équivalente, les Selkirk présentant le plus de substance ont été préférés par les juges.

La qualité globale des Selkirk de cette Spéciale (50 présents, dont 44 en jugement) était de très haut niveau et montrait un très grand travail global d'amélioration de l'élevage français. Parmi les cinq premiers du classement (tous adultes), trois étaient d'origine anglaise, les deux autres du Nord de la France (avec, manifestement un substrat « British Shorthair »).

Sachant que l'autonomisation de la race tend à ce que l'on ne distingue plus dans le Selkirk ses différentes composantes (chats du groupe Persan, chats du groupe British), et que les conventions passées entre le LOOF et les grandes fédérations félines du berceau de race, locales ou internationales (CFA, GCCF, TICA, WCF...) en jugement classique permettent la reconnaissance réciproque des titres, un effort d'harmonisation doit être effectué... répondant au cahier des charges des clubs de races affiliés au LOOF, AFPROSELK a en charge ce travail de mise en cohérence qui doit prendre appui sur les rapports des juges des « Spéciales d'élevage » validées de 2016 et 2017.

**La proposition de constitution de la Commission « convergence des standards et évolution de la race » est adoptée à l'unanimité.**

e) **Vie d'élevage et santé du Selkirk** :

Sur proposition de Fabienne et Anaïs, cette Commission aurait à connaître des « bonnes pratiques », d'élevage ou de cohabitation des félins entre eux (beaucoup d'amoureux des chats prenant, sans le vouloir quelques risques pour eux et leurs populations déjà en place, telles : la sectorisation, le maintien des seuils acceptables de promiscuité, des questions de santé en général et particularité de l'élevage du Selkirk (mais pas seulement).



S'adressant à la fois aux détenteurs et éleveurs, cette commission pourrait mettre en place des fiches techniques et diffuserait des articles de vulgarisation qui pourraient, selon les thèmes, croiser ceux des autres commissions.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la mise en place de la Commission « Vie d'élevage et santé du Selkirk ».**

*Le conseil d'administration se poursuit sur des questions d'ordre privé à partir de 23h15.*

A cette occasion il est rappelé que les propos tenus en conversation privée n'ont pas à être divulgués publiquement sans l'autorisation préalable des participants et que seuls les Procès-Verbaux des réunions (du Conseil d'Administration, du Bureau ou de l'Assemblée générale) publiés font foi.

*Anaïs Brion quitte le conseil à 23h51. Le conseil d'administration est définitivement clos le vendredi 02 juin à minuit.*

Le <del>25/07</del> 2017 La secrétaire :  Florence PRUVOST-DEWEVRE	Le <del>25/07</del> 2017 La présidente :  Françoise BOVAIS-LIEGEOIS
--	---